



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Somme

**Circonscription de l'adjointe
au DASEN de la Somme**

Dossier suivi par :
Elisabeth Lameynardie

Amiens, le 10 janvier 2023

len80.adjoint@ac-amiens.fr
03 22 71 25 01

20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Monsieur le secrétaire départemental,

Dans votre courrier dont l'objet est « Formations dite « constellation N » pour les enseignants travaillant à temps partiel », vous m'interpellez sur l'obligation qui serait faite aux enseignants à temps partiel de suivre l'intégralité de la formation quand ils sont en constellation N en contrepartie d'une indemnisation à 100%.

Je tiens à vous préciser qu'aucune obligation n'a été faite aux enseignants concernés.

Mon souhait est de permettre aux enseignants de bénéficier d'une formation de qualité dans l'intérêt de leur développement professionnel et de la réussite des élèves. Nous savons, pour en avoir déjà échangé lors de nos bilatérales, que la mise en œuvre des plans mathématiques et français comprend des temps divers, tous complémentaires et nécessaires à l'atteinte des objectifs ciblés dans le cadre des problématiques définies par chaque constellation.

C'est donc pour permettre aux enseignants à temps partiel de bénéficier de cette même qualité de formation qu'il leur est offert, comme précisé dans la circulaire relative à la formation continue, et sans obligation de leur part, une indemnisation de leur temps travaillé au-delà des heures dues à leur formation, dans le cadre de leur temps partiel.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire départemental, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Somme



Gilles NEUVIALE

Monsieur Maxime PARUCH
Secrétaire départemental
SE-UNSA de la Somme